



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU MARDI 15 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze mars, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 19 heures 30 à l'espace culturel, sous la présidence de M. Vincent ROBIN, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 8 mars 2022

Présents : M. Vincent ROBIN, maire et Mme Catherine BARBEAU, M. Yvonnick BEAUJOUAN, Mme Annie BERTHEAU, Mme Sandrine BEULAY, M. Laurent BOISGARD, M. Arnaud BOTRAS, Mme Magali BOURRICAND, Mme Aurore CASATI, M. Jean COLY, Mme Marie DUBREUIL, M. Christophe ELIE, M. Gilbert FLURY, Mme Danielle GUÉRIN, M. Dominique HUBERT, Mme Christine HUET, M. Pascal LEREDE, Mme Céline MILLET, M. Grégory MILLET, M. Pascal MEZILLE, Mme Martine NODOT, Mme Solange LADIESSE, Mme Claudine REDON, Mme Chantal ROBERT, M. Renaud SERNA, conseillers municipaux.

Objet : Budget Général -  
Vote du Budget Primitif  
2022

Nos réfs. :  
FIN\_DEL\_2022\_22

Absents excusés ayant donné procuration :

M. Luc FRIESSE, procuration donnée à M. Christophe ELIE  
M. Boris MARC, procuration donnée à M. Jean COLY  
Mme Sandra LEMOINE-CABANNES, procuration donnée à M. Martine NODOT

Absent excusé :

M. Olivier BESNARD

Nombre de conseillers en exercice :  
29 titulaires

Titulaires présents : 25  
Pouvoirs : 3  
Abstentions : 6  
Total votants : 28

Pour extrait conforme,  
le 25/03/2022  
Le maire

Vincent ROBIN



En application de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme Mme Danielle GUERIN, secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1611-1 et suivants ainsi que ses articles L2311-1 à L2343-2 ;

Vu la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) n°2015-991 en date du 7 août 2015 ;

Vu la circulaire ministérielle en date du 22 décembre 1995 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire du conseil municipal du 22 février 2022 ;

Considérant le rapport de présentation du budget primitif 2022 annexé à la présente délibération ;

Considérant la présentation des budgets par chapitre ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré et comptant six abstentions, décide :

Abstentions : Mme Martine NODOT, M. Laurent BOISGARD, Mme Solange LADIESSE, Mme Sandra LEMOINE-CABANNES, M. Dominique HUBERT, M. Yvonnick BEAUJOUAN.

- **D'ADOPTER** le budget primitif de l'exercice 2022 du Budget Général arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	8 204 600 €	8 204 600 €
Investissement	5 412 300 €	5 412 300 €

- **DE PRÉCISER** que le budget de l'exercice 2022 a été établi et voté par nature, auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la circulaire ministérielle en date du 22 décembre 1995 ;
- **D'AUTORISER** le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.